

Communiqué de presse

à Clermont-Ferrand, le 2 octobre 2025

Réouverture complète de l'axe Blatin-Carnot lundi 6 octobre 2025

Après une période intense de travaux dans la Métropole, la fin du mois de septembre marque l'achèvement de nombreux chantiers de voirie liés au projet InspiRe. À Clermont-Ferrand, l'axe central compris entre la rue Blatin et l'avenue Carnot sera totalement rouvert à la circulation le lundi 6 octobre au matin, avec la mise en service de la zone à trafic limité.

La fin des travaux de voirie

Avec le mois de septembre, les fronts de chantier se terminent sur le tracé des futures lignes de tram-bus B et C (rue de l'Oradou, boulevard Berthelot, avenue Bergougnan, boulevard Schuman, avenue Ernest-Cristal...). Quelques finitions techniques (pose d'équipements, reprise ponctuelle de trottoirs...) sont en cours, comme en bas de la rue Ballainvilliers qui restera en impasse jusqu'à la fin octobre. Les plantations seront réalisées cet automne.

Cependant, l'essentiel des travaux de voirie est désormais finalisé. Des essais de tram-bus doivent d'ailleurs débuter dès le mois d'octobre.

Dans le cœur de ville, les interventions aboutissent : sur l'avenue Carnot, la rue Maréchal-Joffre, la place et la rue Ballainvilliers, la place Renoux, le boulevard Desaix, Jaude ou encore la rue Blatin. Le lundi 6 octobre au matin, la levée de chantier en bas de l'avenue Carnot (à l'angle avec le boulevard Fleury), marquera officiellement la **réouverture à la circulation sur le plateau central**, sous certaines conditions.

Une circulation possible sous conditions

À compter du 6 octobre, l'axe Carnot-Blatin fonctionnera en zone à trafic limité (voir plan).

Seuls les véhicules autorisés pourront y circuler : bus et tram-bus, vélos, taxis, véhicules de secours et de police, riverains, commerçants, professionnels, livraisons, détenteurs d'une carte mobilité inclusion, ainsi que les visiteurs ponctuels disposant d'un justificatif (commande, rendez-vous médical, visite à un proche, etc.).

> Pour rappel, les ayants droit permanents doivent disposer d'un macaron, disponible en ligne sur ici.clermont-ferrand.fr, ou à l'accueil de l'Hôtel de Ville.

La mise en œuvre de la zone à trafic limité s'effectuera dans un premier temps selon une logique **pédagogique**, afin que chacun s'approprie progressivement le dispositif.

Un stationnement en voirie réservé aux personnes à mobilité réduite et aux livraisons (pose et dépose de marchandises ou personnes)

Hormis les emplacements maintenus pour les personnes à mobilité réduite et pour les livraisons, il n'y a pas de stationnement en voirie dans la zone à trafic limité.

Pour les ayants droit permanents ou ponctuels ne disposant pas d'une place de stationnement sur l'espace privé, seul l'arrêt en voirie sur les aires de livraison pour la pose et la dépose de marchandises ou de personnes est autorisée.

Il ne sert donc à rien d'accéder à la zone à trafic limitée si l'on recherche une place de stationnement, mais de nombreuses **facilités de stationnement existent et restent accessibles à proximité** en parkings ou dans les rues adjacentes en dehors du périmètre de la zone à trafic limitée.

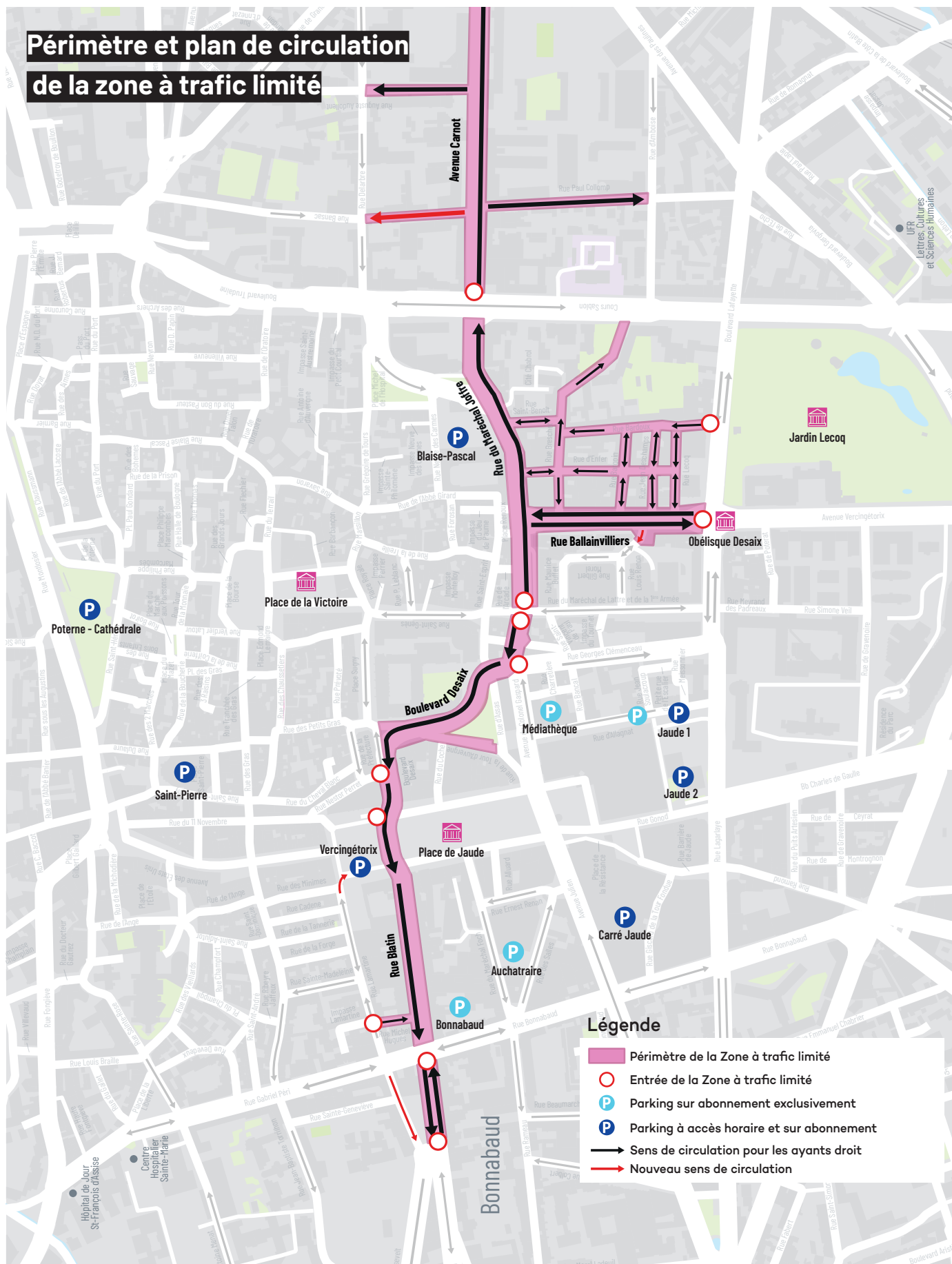
Des objectifs de circulation clairs pour le centre-ville

La mise en service complète de la zone à trafic limité poursuit trois grands objectifs :

- **Améliorer la performance du nouveau réseau de transport en commun**, en garantissant fréquence et régularité des futures lignes de bus et de tram-bus B et C, mises en service le 20 décembre 2025.
- **Faciliter le déplacement des mobilités douces**, notamment les piétons et les cyclistes.
- **Apaiser le cadre de vie en centre-ville**, en réduisant le trafic de transit, les nuisances sonores et la pollution liée aux véhicules.

Cette étape marque à la fois la fin progressive des principaux chantiers sur le plateau central et l'ouverture d'une nouvelle étape de transition pour le territoire.

Périmètre et plan de circulation de la zone à trafic limité



Contacts presse

Direction de la Communication
communication@clermontmetropole.eu
 04 73 98 35 11

Emmanuel Thérond
etherond@clermontmetropole.eu
 07 61 90 23 29